

**14.—Subventions fédérales aux universités, par province, années scolaires terminées en 1959-1961 (fin)**

Province et année scolaire	Institutions	Étudiants admissibles	Total des subventions	Subvention par étudiant admissible
			\$	\$
Nouveau-Brunswick.....	1959	6	865,500	259.13
	1960	6	885,000	242.87
	1961	6	900,000	221.73
Québec <sup>1</sup> .....	1959	9	7,326,000	249.86
	1960	11	7,498,500	233.21
	1961	...	...	...
Ontario.....	1959	30	8,704,500	362.93
	1960	30	8,928,000	342.49
	1961	31	9,133,500	318.64
Manitoba.....	1959	8	1,305,000	247.30
	1960	8	1,327,500	231.03
	1961	8	1,348,500	216.35
Saskatchewan.....	1959	13	1,332,000	300.95
	1960	13	1,353,000	283.32
	1961	13	1,365,000	249.41
Alberta.....	1959	5	1,801,500	353.58
	1960	6	1,864,500	318.01
	1961	6	1,924,500	282.60
Colombie-Britannique.....	1959	5	2,316,000	222.84
	1960	5	2,355,000	208.61
	1961	5	2,409,000	187.31
<b>Total<sup>1</sup>.....</b>	1959	92	25,522,500	289.13
	1960	95	26,112,000	270.94
	1961	85	19,008,000	265.09

<sup>1</sup> Au sujet du Québec, voir le texte, p. 373

Au cours de l'année scolaire 1956-1957, le gouvernement fédéral a fait connaître son intention de distribuer 50 millions aux universités et collèges canadiens pour des fins de construction et d'équipement. Les subventions ne doivent pas excéder 50 p. 100 du coût de chaque entreprise de construction ou d'équipement, compte tenu de la population de chaque province. La Caisse des subventions est administrée par le Conseil des Arts du Canada, institué le 28 mars 1957. Jusqu'au 31 mars 1960, 41 institutions avaient touché \$11,793,545 sur une attribution totale de \$22,202,073. Le Conseil a aussi été doté d'un fonds de 50 millions pour l'octroi de bourses d'études et autres dons en vue de favoriser les arts, les humanités et les sciences sociales. (Voir pp. 380-382)

## PARTIE II.—INITIATIVES CULTURELLES

### Section 1.—Les arts et l'enseignement\*

**Écoles de beaux-arts, galeries et organismes.**—Les beaux-arts sont sujet facultatif au programme de la faculté des arts d'un certain nombre d'universités; ils peuvent y être choisis entre cinq ou six matières ou plus pour an ou deux. L'Université Mount Allison (N.-B.) et les Universités de la Saskatchewan et du Manitoba offrent un nombre suffisant de cours pour conduire au grade de bachelier avec spécialisation en beaux-arts. A l'Université de Toronto, on peut suivre un cours de baccalauréat ès arts avec spécialisation en histoire de l'art et en archéologie de même qu'un cours pour gradués en ce domaine. Des

\* Revu sous la direction du directeur de la Galerie nationale du Canada (Ottawa).